

Procès-verbal de l'assemblée générale du 2 Novembre 2021 du CIQ Pignonnet-Beauvalle

L'assemblée est ouverte à 18h30 conformément à l'ordre du jour

Présents : 42 - Représentés : 5 - Total : 47

1 - Rapport moral (Emmanuel Acquaviva)

Le président Acquaviva remercie de leur présence à notre AG de :

Monsieur Eric Chevalier, Maire adjoint du Pont de l'Arc

Madame Michèle Barral, Présidente de la fédération des CIQ d'Aix

Il rappelle que le CIQ Pignonnet Beauvalle a été relancé le 11 février 2020 après une interruption de 5 ans.

Nos statuts prévoyant un espacement de 11 à 13 mois entre AG, celle-ci aurait dû se tenir en février 2021.

Les contraintes imposées par le confinement ne l'ayant pas permis, la diffusion d'un rapport d'activité à tous nos adhérents en février 2021 a néanmoins permis de les tenir informés.

L'AG d'aujourd'hui porte donc sur la période du 11 février 2020 au 2 novembre 2021. La cotisation de 10 € couvre la période de février 2021 à février 2022.

1.1 - Permis de construire :

Le suivi des constructions et des permis de construire a été une part importante de notre activité. Nous avons montré dans une lettre adressée à la mairie que les constructions et les permis attribués depuis l'adoption du PLU en 2015 entraineront un doublement de la population sur le territoire du CIQ et que la majorité des logements et des bureaux réalisés ou prévus sont situés dans les zones les plus polluées et les plus bruyantes

Le permis attribué à Vinci Immobilier pour le projet Aix Club (*290 logements, 780 bureaux, 530 places de stationnement*) situé chemin Roger Martin (près de CEREPRIM) dans la zone la plus polluée et la plus bruyante d'Aix est emblématique.

Après rencontre avec les responsables de Vinci Immobilier en présence de Mr Eric Chevalier, le CIQ a fait circuler une pétition demandant l'annulation de ce permis qui a été signée par 110 personnes. Ce permis a été retiré

Le CIQ souhaite que le PLUi du Pays d'AIX en cours d'élaboration mette un frein à la densification du quartier qui a déjà entraîné l'augmentation du trafic, aggravant les embouteillages sur un réseau routier déjà saturé qui ne peut être amélioré qu'à la marge. L'augmentation du niveau de pollution et de bruit qui en résulte aggrave encore la situation de nos quartiers, déjà très impactés.

Le Président rappelle que notre Site internet CIQpb.fr est un outil pratique pour faire remonter de l'information au bureau du CIQ.

1.2 - Circulation

Didier Laporte centralise les problèmes de circulation et fait des relevés de comptage de véhicules à certains carrefours.

- Rue du Dr Carttoto : le financement de la ville est accordé et le conseil syndical du Magellan demande la fermeture de la rue ; 110 Voitures ont été enlevées par la fourrière pour parking illicite.

- Av. Jean Giono: des adhérents font remonter les dommages dus aux poids lourds et bus de tourisme sur GIONO.

- Savary/Coirard : Mr Linqvist demande où en sont les aménagements qu'il a proposés.

- Le CIQ a officiellement demandé à la Mairie de mettre en double sens les 2/3 de rue de la Figuière pour faciliter la sortie du Petit Barthelemy et le rétablissement de l'ancienne signalisation aux carrefours Coirard/ Debazac avec l'avenue du Pignonnet.

- M. Christophe Chéneau (responsable infrastructures) expose pendant une vingtaine de minutes les principes régissant la circulation

- Travail sur la mobilité et non plus priorité à la voiture ;
- Densification modérée : 3 catégories de voies ;
- Elargissement des trottoirs +pistes cyclables (ex av. du Pignonnet) ;
- Voie 20 km/h ;
- Stationnement payant : rotation 7 à 10 fois ;

- M. Eric Chevalier complète l'exposé en mentionnant :

- Qu'il est favorable à la suppression du transit : Coirard/ Debazac;
- Qu'il veut rendre le stationnement payant pour empêcher le stationnement des voyageurs prenant le TGV ;
- Qu'il va proposer un plan dans le premier semestre 2022.

- Madame Brillet demande quelle sera la solution retenue sur la bretelle de liaison entre les autoroute A8/A51, mais la mairie n'a pas pu apporter de réponse.

1.3 - Propreté :

- Le jardin des Floralties était transformé en déchèterie : sur intervention du CIQ -> Mc Do passe 3 fois par jour 7/7 depuis le 9 octobre 2020 pour nettoyer le quartier ;
- Chemin Roger Martin : changer une poubelle dont le couvercle était manquant. Herbes sur la rue lors du débroussaillage ;
- Nettoyer les trottoirs et piste cyclables des feuilles ;
- A la Nativité Mme Cougnaux signale le bruit anormal de la clim du Campanile pendant la panne. L'intervention de notre CIQ aura permis de régler ce problème en 10 jours ;
- Une adhérente signale que sur le Chemin de la Beauvalle on ne pouvait plus circuler : la Mairie a amélioré la situation.

1.4 - Sécurité :

- Monsieur Baluwe, le responsable de la commission sécurité a demandé à Madame le député Petel de relancer le déplacement du Service du PIP de l'avenue du Club Hippique suite à la fusillade intervenue quelques années plutôt ;
- L'association Syndicale Libre St Michel du Pignonnet a intégré le dispositif de sécurisation "Participation Citoyenne". Dix intervenants bénévoles assurent une permanence téléphonique 24 h/24 permettant d'alerter directement la police municipale et nationale en cas de délit. Une réduction de la délinquance s'en est suivie.
- Le CIQ est intervenu pour aider les petites Sœurs de Jésus au Mas du Turet (voie accès inondable / parking sauvage/ débroussaillage de la voie ferrée) ;
- Madame Brillet signale que l'eau a été coupée sur les 3 propriétés du projet VINCI chemin Roger Martin ce qui rend cette situation potentiellement dangereuse en cas d'incendie des terrains en friche ;

1.5 - Chaufferie Biomasse d'Encagnane:

Madame Barral, présidente de la fédération des CIQ, déplore que la commission de suivi ne se soit pas réunie depuis 2 ou 3 ans.

- Concernant la Chaufferie M. Eric Chevalier signale :
 - qu'elle réduit la pollution globale en remplaçant les chaudières individuelles ;
 - qu'elle est contrôlée par l'Etat et qu'il est prêt à faire remonter les problèmes.
- Madame Guilbaud dont le domicile est voisin de la chaufferie, mentionne les nuisances

sonores et odorantes que les riverains endurent en permanence et s'interroge sur le bien-fondé d'installer un outil industriel en zone urbaine.

1.6 - Culture :

Le confinement de Mars 2020 a mis un frein brutal à cette activité. L'installation d'une boîte à livre a été proposée et autorisée par la Mairie sur le parking de l'école des Floralies. Sa mise en œuvre est retardée par la nécessité de désinfecter les livres.

1.7 - Evolution de la réglementation urbaine et préparation du PLUi du Pays d'Aix :

Monsieur Ané, responsable de la commission urbanisme, présente l'évolution de la réglementation urbaine qui régit les droits à construire

Fin juillet 2015 le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a remplacé le POS (Plan d'Occupation des Sols) en vigueur depuis 1984. Le PLU introduit une densification brutale, multipliant par plus de huit le volume des bâtiments autorisés par rapport à celui autorisé par le POS dans certaines zones de notre quartier.

Le projet de modification n°1 du PLU est élaboré dès 2016. Il divise par deux à trois les volumes autorisés par le PLU de 2015 (voir note 1). La modification n°1 ne sera votée que fin 2018.

La modification n°6 est votée fin 2019. Elle divise par deux à quatre les volumes autorisés par le PLU de 2015. La densification bien que réduite reste néanmoins importante.

Le maintien pendant plus de trois ans du PLU de 2015 est une des principales causes du doublement du nombre d'habitants de nos quartiers, principalement établis le long des axes qui sont les zones les plus polluées et les plus bruyantes.

Le projet de PLU soumis à enquête publique en 2014 imposait des minima stricts aux pourcentages de surface plantée (de 15 à 80 % selon le zonage) Une modification du règlement, introduite après l'enquête publique, permet de contourner cette contrainte (voir note 2). Cela explique que de très nombreux projets ne respectent pas ces pourcentages

L'accroissement brutal des volumes autorisés jusqu'à fin 2018 et le non-respect des pourcentages de surface plantée conduit à une urbanisation fortement minéralisée qui rend nos quartiers très vulnérables au phénomène d'îlot de chaleur. Lors des épisodes de canicule qui deviendront de plus en plus fréquents, ce phénomène peut accroître la température jusqu'à dix degrés au-dessus de la température ambiante. Nos quartiers deviendraient inhabitables lors des canicules.

- Le PLUi, Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

A l'horizon 2023 le PLU sera remplacé par le PLUi (intercommunal) en cours d'élaboration. Notre CIQ soutiendra et demandera à la fédération des CIQ de soutenir :

- Une réduction de la densification, en particulier le long des axes, pollués et bruyants
 - L'obligation stricte du respect du pourcentage de surface plantée
 - La réduction des nuisances de la chaufferie
- afin d'éviter une aggravation des embouteillages, des problèmes de stationnement, du bruit, de la pollution et des risques liés aux îlots de chaleur

M. Eric Chevalier précise que dans le PLUi la mobilité a été intégrée.

Vote : le rapport moral est voté à l'unanimité

2 - Rapport Financier (Cf annexe)

À la suite de la présentation de Monsieur Vautherin, trésorier, il est décidé de maintenir la prochaine cotisation à 10 €.

Vote : le rapport Financiers est voté à l'unanimité

3 - Quitus :

Le Quitus au CA sortant est voté à l'unanimité

4 - Renouvellement du conseil d'administration

Sont réélus à l'unanimité :

Marie Thérèse BRILLET / Valérie GUILBAUD/ Aline PIERRE/ Nathalie QUINT/ Emmanuel ACQUAVIVA / Jean Marc ANÉ/ Pierre CHEVALIER / Basile GANGUET / Alain GIAMMARINARO / Hicham KAMLI / Didier LAPORTE / David LEDRU / Benoit VAUTHERIN

L'ordre du jour épuisé l'AG se termine par le pot de l'amitié

Emmanuel Acquaviva

Hicham Kamli

Président

Vice-Président

Bilan Financier

SOLDE EXERCICE 2020 :: 2825,49

RECETTES 2021 :

Intitulé	Total TTC
Adhésions 2021	550,00
Dons	0,00
Remboursement assurance MACIF	54,74
TOTAL RECETTES	604,74

DÉPENSES 2021 :

Intitulé	Total TTC
Frais bancaires 2021	91,00
Assurance 2021	162,79
Impressions et envois postaux	112,15
Site internet ciqpb.fr	29,84
Frais de réception	25,00
Cotisation Fédération des CIQ	30,00
TOTAL DÉPENSES	450,78

BILAN EXERCICE 2021 2979,45

Notes

Note 1 :La modification n°1 du PLU est élaborée dès 2016 et soumise à enquête publique début 2017. Le rapport de présentation de la modification n°1 justifie ainsi la division des volumes autorisés par deux à trois :

"Le retour d'application du PLU montre (...) que la logique d'optimisation foncière se fait aux dépens de la qualité architecturale et d'une bonne insertion urbaine liée aux spécificités de la couronne aixoise" (page 28).

La modification n°1 ne sera votée que fin 2018 avec les modifications n°2 à n°5.

Note 2 : Le projet de PLU soumis à enquête publique en 2014 imposait un pourcentage de surface plantée minimum égal à 15% pour la zone UEc, 40% pour la zone UM, 60% pour la zone UD, 80% pour la zone UR (Ces quatre zones couvrent plus de 90% du territoire du CIQ) Introduits après l'enquête publique les articles "UX5.2" du règlement du PLU de 2015 permettent de s'affranchir de la contrainte si le pourcentage de surface plantée à la date de vote du PLU est inférieure au minimum requis. Ce contournement de la contrainte a conduit à des projets qui pour la plupart ne respectent pas les pourcentages de surface plantée approuvés lors de l'enquête publique.